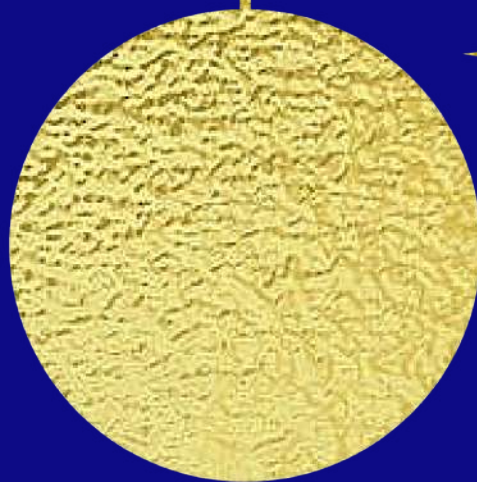




SAINT- HIPPOLYTE

Bulletin municipal
Janvier 2022

*Bonne
année
2022 !*





Sommaire

- 3 Le mot du Maire - l'édito de la commission
- 4 à 8 Les comptes rendus du conseil municipal
- 9 Informations officielles
- 10 Zoom : Quelques réalisations 2021
- 11 Swan BARGET - Repas de fin d'année
- 12 à 13 Informations utiles
- 14 à 15 École "Les enfants du Marais"
- 16 à 17 Un projet solaire citoyen à Saint-Hippolyte
- 18 Histoire de femmes
- 19 Histoire des logos automobiles
- 20 Conte de Noël
- 21 Du côté des associations
- 22 Tous en cuisine
- 23 Place aux jeux !!!



Informations utiles

Horaires de la Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h30

Mardi de 14h30 à 18h30

Horaires de la Poste :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45 / Samedi de 8h45 à 11h45

Permanences du Bus France Services (Halles) :

Les vendredis matin, sur rendez-vous - Tél. 06 02 59 50 07

Janvier 2022 : les 7 et 21 / Février 2022 : les 4 et 18 / Mars 2022 : les 4 et 18



Le mot du Maire

Comme 2020, l'année 2021 fût une année bien particulière que nous n'oublierons pas de sitôt !

La crise sanitaire que nous traversons bouleverse totalement nos modes de vie et nos relations avec les autres. Cette crise est mondiale et dans tous les pays, les gouvernements mettent en œuvre des mesures de lutte contre la contagion, basées sur le confinement, l'éloignement, la limitation des contacts voire l'isolement des personnes, respectons-les.

Les gestes de solidarité, entre nous, se sont multipliés pour éviter la rupture, mais en contrepartie les moments de fêtes et de convivialité, qui font la richesse de la vie de nos villages, ont disparu les uns après les autres.

A l'heure où j'écris ces lignes, les travaux de rénovation de la salle des fêtes vont bon train et nous espérons pouvoir à nouveau profiter de cet espace au cours du 2ème trimestre ; les aménagements prévus devraient permettre le confort et les économies d'énergie attendus.

Si j'en crois les nombreuses transactions immobilières, les nouveaux projets de constructions en cours ou à venir, nous pouvons ainsi mesurer l'attractivité de notre commune, ce qui réjouit nos commerçants sédentaires ou ambulants, le succès de notre marché s'en trouve augmenté. La vie associative, en sommeil depuis le début de la pandémie, devrait profiter à cette nouvelle population que j'invite à rejoindre les différentes associations dès qu'elles pourront fonctionner normalement.

Les mesures sanitaires ne me permettent pas de présenter mes vœux et ceux du conseil municipal à la population en présentiel.

Dans l'attente de nous retrouver, je vous souhaite une très bonne année et je reste dévoué à notre vie municipale.

« LES ÉPREUVES DU TEMPS NE CACHENT PAS LA LUEUR DE L'ESPOIR ! GARDONS CONFIANCE ».

Pierre CHEVILLON, Maire



L'édito de la commission

2021 s'en est allée, Vive 2022 !

Une année que l'on souhaite belle et agréable et sans COVID !

« Alors là, nous dit Hippolyte si tout le monde se vaccine on peut espérer sinon dur, dur... ». L'équipe communication, tous vaccinés le rassure et s'est mise au travail pour vous livrer un bulletin plein de nouveautés !

Ouvrez et lisez les pages qui vous content des histoires automobiles, qui vous proposent des recettes d'hiver. L'école des enfants du Marais vous raconte ses activités pédagogiques et elles sont passionnantes et d'actualité. Des informations sympathiques avec Swan, un ancien élève de l'école, élu meilleur apprenti de France. Également dans nos pages, vous trouverez les comptes-rendus du conseil municipal, les photos des réalisations dans notre commune pour plus de confort, quelques informations d'intérêt général et bien sûr notre page jeux...

Bonne lecture et que l'année 2022 soit remplie de mille petits bonheurs qui bout à bout font une année belle et agréable ... n'est-ce pas Hippolyte ?

Hippolyte et l'équipe de rédaction

Comptes rendus du conseil municipal

Dans un souci d'apporter l'information sans alourdir la lecture des comptes rendus du conseil municipal, ceux-ci ont été synthétisés mais sont consultables en Mairie dans leur intégralité.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JUILLET 2021

Monsieur le Premier Adjoint ouvre la séance.

Le procès-verbal du 6 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION ÉTAT DSIL 2021 RÉNOVATION ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE - MODIFICATION DE LA DEMANDE DSIL

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que par délibération en date du 26 janvier 2021, une aide financière a été sollicitée concernant le projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente dont l'installation d'une pompe à chaleur ainsi qu'une rénovation complète de l'isolation afin de réaliser des économies d'énergie.

Il informe le conseil municipal que la demande de subvention faite auprès de l'État a été retenue au titre de la programmation DSIL « rénovation énergétique » pour un montant de 174 564€ correspondant à 58,50% de 298 000€ (estimation du projet).

Il indique aux membres du conseil municipal que suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, le montant définitif des travaux est arrêté à 361 420,93€ hors taxes qui est bien supérieur à l'estimation. Il propose de demander à l'État au titre de la DSIL une modification de la subvention demandée soit 62,57% de 361 420,93€.

Il précise que cette opération débutera en septembre 2021 et demande à l'assemblée de se prononcer sur la modification du plan de financement et la nécessité de solliciter une subvention de 226 136,74€.

Le plan de financement actualisé de cette opération est le suivant :

	Subvention	Taux	Taux sur 361 420,93 €	Montant en €
Etat (DSIL)	Sollicitée	62,57% de 361 420,93	62,57%	226 136,74
Conseil Départemen tal	Sollicitée	35,00% de 180 000	17,43%	63 000,00
Commune	Fonds propres	20,00% de 361 420,93	20,00%	72 284,19
TOTAL			100%	361 420,93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de maintenir la réalisation des travaux décrits ci-dessus estimés à 361 420,93€ hors taxes,
- approuve le plan de financement actualisé proposé ci-dessus,

- de solliciter une modification de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 226 136,74€,
- de charger Monsieur le premier adjoint de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.

SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 2021 FONDS D'AIDE À LA REVITALISATION DES PETITES COMMUNES : RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE

	Subvention	Taux	Taux sur 361 420,93 €	Montant en €
Etat (DSIL)	Sollicitée	62,57% de 361 420,93	62,57%	226 136,74
Conseil Départemen tal	Sollicitée	35,00% de 180 000	17,43%	63 000,00
Commune	Fonds propres	20,00% de 361 420,93	20,00%	72 284,19
TOTAL			100%	361 420,93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux décrits ci-dessus estimés à 361 420,93€ hors taxes,
- de solliciter le Conseil Départemental en vue de l'obtention d'une subvention de 35% sur un montant plafonné de 180 000,00€ hors taxes au titre du Fonds d'Aide à la Revitalisation des Petites Communes,
- de charger Monsieur le Premier Adjoint de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.

SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 2021 : ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Dans le cadre de la communication aux administrés et afin de diffuser plus largement les informations municipales, associatives et administratives, Monsieur le Premier adjoint fait part à l'assemblée du projet d'acquisition d'un panneau d'information lumineux destiné à équiper le centre-bourg et implanté au niveau de la halle.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité ou non de retenir cet achat en précisant qu'une aide pourrait être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix « Pour » et 1 « Abstention » :

- décide l'acquisition d'un panneau d'information lumineux pour un montant de 17 000,00€ hors taxes soit un montant de 20 400,00€ TTC,

Comptes rendus du conseil municipal

- autorise Monsieur le premier adjoint à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 35%.
- charge le premier adjoint de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

RÉALISATION D'UN PRÊT DE 300 000 EUROS CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Monsieur le Premier Adjoint sollicite l'autorisation de contracter un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 300 000 euros destiné à financer la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- Monsieur le Premier Adjoint est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres un emprunt d'un montant de trois cent mille euros (300 000,00 €) destiné à financer les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente
- Monsieur le Premier Adjoint est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Commission Communication :

Mme C. SIMONET fait une présentation du nouveau site internet en cours de construction. Plus convivial, plus moderne il correspond au nouveau standard dont la consultation à partir d'un smartphone.

Le logo de la commune est encore à déterminer. Des propositions existent, il faut les valider.

QUESTIONS DIVERSES

- Dépôts sauvages : malgré les investigations, pas de suite à donner.
- Lotissement « Les Tilleuls » : les travaux d'aménagement définitif sont en cours, il reste à régler un défaut de récupération d'eau pluviale et adapter certains bateaux sur les accès trottoirs des habitants.
- Cantine : M. BARATHIEU explique la procédure nécessaire à mettre en place suite aux directives de l'Éducation Nationale et la fermeture nécessaire de la salle des fêtes pour travaux.
- Le conseil réfléchit aux différentes possibilités de maintenir les activités culturelles pendant la rénovation de la salle des fêtes : certaines associations pourront utiliser la salle des mariages pour des réunions ponctuelles.
- Pour les activités plus récurrentes et nécessitant de l'espace, une demande peut être initiée par la mairie auprès des communes voisines (Trizay - La Vallée - Cabariot).

- Un courrier va être adressé aux associations occupant les locaux pour débarrasser complètement la salle. L'utilisation de la réserve non impactée par les travaux reste possible.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 28 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

LOTISSEMENT N°4 « LES TILLEULS » : AVENANT N°3 (LOT N°3)

Monsieur le Maire précise que la phase 1 est terminée et que pour les prestations restant à effectuer, phase 2, une prestation supplémentaire a été demandée concernant les travaux de finition pour les parcelles 11 et 12 soit :

- plantation d'arbres et mise en œuvre d'un gazon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant passé avec l'entreprise CARRE VERT pour cette modification du lot n°3 relatif à l'aménagement du lotissement n°4 « Les tilleuls ».

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente a été attribué à M. Christophe Rivalland, architecte.

Le coût des travaux, après signature des actes d'engagement avec les entreprises en juillet 2021, est de 361 420,93€ HT, étant supérieur au montant de l'enveloppe financière prévue, il convient de réajuster, par avenant, la rémunération définitive du maître d'œuvre, soit 8% de 361 420,93€.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, décide par 9 voix « Pour » et 2 « Abstentions » :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente avec M. Rivalland portant ainsi le forfait définitif de rémunération à la somme de 28 913,67€ HT.

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE - AVENANT N°1 LOT 3

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°3 (menuiserie intérieure cloison plafond isolation) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente à savoir :

- pose de plafonds suspendus de la scène,
- supplément isolation plafond de la scène et de la bibliothèque à l'étage,

- remontée pare flamme sur mur en parpaing au niveau de la rehausse de la grande salle,
- flocage charpente et flocage SF ½ sur les pannes métalliques de charpente (travaux imposés par le bureau de contrôle),
- suppression de coffre d'habillage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, lot n°3, passé avec l'entreprise CSI BATIMENT pour un montant de +7 913,55€ HT.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Commission Communication :

La nouvelle version du site internet de la mairie de Saint-Hippolyte avance bien mais beaucoup de difficultés de communication avec Soluris.

L'idée est qu'il faudrait qu'au 1er janvier 2022 le site soit opérationnel et d'avertir par un bandeau que le site est toujours en construction et en recherche d'amélioration.

Le bulletin municipal doit être distribué dans la 2ème quinzaine d'octobre.

QUESTIONS DIVERSES

- M. DUBREUIL a demandé à Monsieur le Maire de transmettre un résumé du comité syndical du SEJI qui s'est déroulé le 7 octobre dernier et insiste pour que la mairie envoie un courrier en recommandé.

Le Maire donne lecture de l'intervention de M. DUBREUIL : « voilà maintenant sensiblement un an que le comité syndical du SEJI a délibéré sur la demande de Saint-Hippolyte de quitter le SEJI. Cette délibération prévoyait que le SEJI solliciterait les services compétents pour dresser un bilan comptable entre le SEJI et la commune incluant la ruche. Nous souhaitons connaître lors de la prochaine réunion du comité syndical les démarches qui ont été entreprises ainsi que les courriers transmis ».

- Mme SUIRE demande ce qu'il en est de la palisse taillée par un agriculteur (Palisse plantée par la commune dont il n'avait aucun droit de couper). Monsieur le Maire nous a fait un résumé de son entretien avec l'agriculteur... « celui-ci a répondu que cela faisait partie de son bail ».

Monsieur le Maire va voir avec les inspectrices des sites, M. CIROU et la DDTM.

- M. CANIZARES pose la question sur les passages cloutés Rue Louis Pacaud au niveau du Calvaire et le lotissement les Aigrettes. Monsieur le Maire répond qu'il faut prendre un arrêté de circulation avant de réaliser les travaux.

- Monsieur le Maire nous informe d'une réunion publique de la CARO pour l'aménagement du territoire se tiendra le 28 octobre.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour « Appel à projet Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) - Parcours d'orientation permanents ». Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal du 14 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER POUR AJOUTER UNE COMPÉTENCE, AU TITRE DES ACTIVITÉS ACCESSOIRES, RELATIVE À LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE ET LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 13 avril 2021.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE DU SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire indique que par délibération n°2016/34, en date du 15 juin 2016, le conseil municipal avait décidé de se retirer du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) selon l'article L.5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après en avoir délibéré et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la procédure de retrait, le conseil municipal :

- décide du principe de retrait de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal,
- demande ce retrait au SEJI en notifiant cette demande au Président du SEJI et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT OCÉAN - ANNÉE 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune de Saint-Hippolyte a décidé de réaliser des travaux de réfection du chemin de Belais,

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, correspondant au plafond maximum de 5 759,00€, pour des travaux neufs de voirie.

Comptes rendus du conseil municipal

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne acte à Monsieur le Maire des explications ci-dessus détaillées,
- sollicite l'attribution d'un fonds de concours égal à 5 759,00€, correspondant au plafond maximum des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan accordés pour 2021, selon le plan de financement ci-après pour les travaux de voirie :

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
Travaux Neufs de voirie (chemin de Belais)	13 286,41 €
Total des dépenses HT	13 286,41 €
Subvention	0,00 €
Fonds de concours :	
Plafond de dépenses minimum 11 518.00 €	5 759,00 €
Total des recettes	5 759,00 €
Reste à charge de la Commune	7 527,41 €

- s'engage à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers et convention ou arrêté d'attribution de subventions pour le versement,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

VENTE DE LA PARCELLE N°7 DU LOTISSEMENT N°4 « LES TILLEULS »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la vente du lot n°7, cadastré AL114, d'une superficie de 646m² au lotissement communal «Les Tilleuls» au prix de 40 375,00€ HT soit 48 450,00€ TTC à M. Yassine BOUAMRI et Mme Victoria MARSAL BONACHI,
- autorise le maire à signer l'acte correspondant à cette parcelle et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE - AVENANT 1 LOT 4

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°4 (électricité) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, lot n°4, passé avec l'entreprise ECCS pour un montant de +1 966,92€ hors taxes.

PRIX DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle, aux membres du conseil, que la dernière augmentation du prix de repas de la cantine scolaire a été effectuée en septembre 2017. Il indique que les tarifs de la restauration scolaire sont désormais fixés librement par la collectivité en charge du service en tenant compte de l'augmentation du coût des matières premières, des frais de personnel et des fluides.

Il informe, les membres du conseil, que suite à la mise en œuvre de la loi EGALIM (amélioration qualitative des repas dont utilisation de produits bio à hauteur de 20% minimum) au 1er janvier 2022 le coût des denrées alimentaires devrait augmenter.

Suite à la réunion de la commission école cantine, il est proposé de porter le prix unitaire des repas actuellement en vigueur sur la commune de 2,50€ à 2,70€ pour les enfants scolarisés et fixer le prix des repas des enseignants à 5,40€. Compte tenu des explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le prix des repas des enfants scolarisés à 2,70€,
- de fixer le prix des repas du personnel enseignant à 5,40€,
- de faire application de ces mesures à compter du 1er janvier 2022.

VENTE ET ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Monsieur le Maire indique que le camion Renault de la commune nécessite d'importantes réparations et que la société Renault Truck pourrait reprendre ce véhicule pour la somme de 1 000,00€. Monsieur le Maire propose de procéder au rachat d'un véhicule pour les besoins de la commune en précisant que la recherche sera effectuée pour un camion benne dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes (permis B).

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, par 13 voix « Pour » et 1 « Abstention » :

- accepte de revendre le camion Renault pour la somme de 1 000,00€,
- autorise Monsieur le Maire à acquérir un utilitaire pour un montant maximum de 30 000,00€ TTC,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents concernant les dossiers précités.

APPEL À PROJET COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT OCÉAN (CARO) PARCOURS D'ORIENTATION PERMANENTS

Dans le cadre du développement de sa politique sportive, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, souhaite déployer sur son territoire des parcours d'orientation permanents et lance un appel à candidature aux communes de l'agglomération qui souhaiteraient installer ces parcours. Cette démarche, appelée plus communément «sport santé», s'adresse à plusieurs publics (familial, sportif, touristique et scolaire) et notamment un outil de découverte du territoire.

Comptes rendus du conseil municipal

Les parcours d'orientation permanents sont composés de balises fixes (bornes) formant des tracés cartographiés allant de 1,5 à 6 kms. Les bornes et poteaux seront fournis gracieusement et l'installation sera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire indique que la commune de Saint-Hippolyte pourrait bénéficier de ces équipements en participant à l'appel à projet de la CARO.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à par 13 voix « Pour » et 1 « abstention » :

- de déposer sa candidature pour recevoir un parcours d'orientation permanents dans le cadre de la politique « sport-santé » engagée par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
- de valider le parcours proposé, principalement situé dans le marais.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Commission École Cantine :

Les menus du 1er trimestre 2022 ont été validés avec des menus thématiques épatants.

L'augmentation du prix des repas est proposée. Le comportement des élèves est évoqué, une surveillance accrue sera mise en place avec visite régulière des adjoints.

Les tables neuves sont abîmées car gravées par les élèves : les emplacements étant attirés, un courrier sera transmis aux parents.

- Commission Culture, Sports et Loisirs :

Le budget alloué à l'achat de livres sera dévolu à la bibliothèque jeunesse, la bibliothèque adulte étant fermée pour cause de travaux à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

- M. DUBREUIL nous fait part d'une demande d'une équipe de scouts belges pour bivouaquer sur notre commune cet été. Après contact avec la fédération de Pêche et vérification de l'étiquette du groupe, l'emplacement près des étangs pourrait être proposé.

- Curage des fossés : il apparaît de plus en plus de débordement et inondation sur les chaussées. Mme SIMONET cite entre autre, La Maçonnerie et La Pinaudière. Monsieur le Maire explique en effet que les buses de passages de route sont souvent obstruées et empêchent l'écoulement. Monsieur DOUBLET Michel sera sollicité car la route de Biard est de responsabilité départementale ainsi que toute la partie départementale du Rond-Point de l'entrée de Saint-Hippolyte jusqu'au parking près de la Rue du Relais de Poste qui subit les mêmes aléas.

- Avenue du Pont Suspendu : des rodéos motocyclistes s'y déroulent régulièrement gênant la tranquillité des riverains. Il sera demandé des rondes de gendarmerie plus fréquentes.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS CARO :

- **Commission développement des actions pour la santé et l'accès aux soins** - le mercredi 17 novembre à 18h00 suivie par Mme SIMONET.

1- Déplacement du Centre de vaccination au Petit Marseille à Rochefort avec une ouverture 3 jours par semaine. Fermeture du Centre de dépistage / Orientation vers les laboratoires.

2- Maisons de santé

- MSP Rochefort (Maison de santé pluridisciplinaire, ou pluriprofessionnelle) Rue Champlain. Projet porté par la Ville de Rochefort – ouverture le 1er février 2022 avec environ 25 professionnels.

- MSP Tonnay-Charente (Ancien garage en face de la Mairie) Pas d'échéance annoncée, projet dans les délais.

- Centre de santé Rochefort. Projet porté par l'Union Mutualiste. En recherche de médecins.

- D'autres projets en cours à Echillais, Soubise, Moragne, Lussant, Fouras.

3- Projet d'une démarche partagée avec le Centre Hospitalier de Rochefort sur la lutte contre la désertification médicale des spécialistes.

Sur la même configuration que la recherche de médecins traitants, la CARO va organiser une réunion avec tous les spécialistes.

4- Accord pour une subvention à la Croix Rouge et le Don du Sang pour leur participation au centre de vaccination : 2 000€ chacun.

5- Prescription médicale pour une activité physique adaptée (Tonnay-Charente) action qui fonctionne très bien. La ville a demandé une subvention pour maintenir cette activité. La commission valide à l'unanimité.

6- Informations diverses :

- Installation d'une nouvelle psychiatre à Rochefort.

- Arrivée d'un nouveau généraliste à Rochefort (Ecole Zola).



Informations officielles

ÉLECTIONS 2022

L'élection du Président de la République se déroulera :

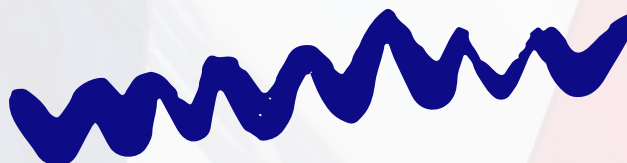
- Dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour.
- Dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Néanmoins, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et en Polynésie française, les électeurs voteront les samedis 9 avril et 23 avril pour tenir compte du décalage horaire.



Les élections législatives se dérouleront **les dimanches 12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire. Jusqu'au 2 mars (en ligne) ou jusqu'au 4 mars sur formulaire à remplir (sur place à la mairie ou au consulat).



Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-HIPPOLYTE, du 24 janvier 2022 au 2 mars 2022 inclus. Monsieur Richard TOUBHANS a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-HIPPOLYTE, pendant la durée de l'enquête, du 24 janvier 2022 au 2 mars 2022 inclus, pendant les jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège de la mairie de SAINT-HIPPOLYTE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 24 janvier 2022 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le mardi 1er février 2022 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- le lundi 7 février 2022 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le vendredi 18 février 2022 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le mercredi 2 mars 2022 de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Quelques réalisations 2021

A Saint-Hippolyte la commune travaille pour plus de bien-être



- 1 - Lotissement les Tilleuls :
un environnement sympathique et élégant
- 2 - Chemin de Belais :
un nouvel enrobé pour atténuer les irrégularités
- 3 - Écran grand format :
atelier mémoire sur grand écran ! confort et lisibilité
- 4 - La nouvelle main-courante sur le terrain de football
pour plus de sécurité





Swan BARGET

Un des Meilleurs Apprentis de France



Swan BARGET, est un ancien élève de l'école de Saint-Hippolyte.

Elevé dans une famille nombreuse il se plaît à cuisiner avec sa maman. C'est de cette passion qu'il décide d'en faire son métier. Ainsi, après l'obtention du brevet des collèges, il prépare un Baccalauréat professionnel au Lycée Hôtelier de La Rochelle où il intègre la section européenne en première, et obtient son bac avec la mention Très bien.

Swan aime se lancer des défis pour se dépasser et apprendre encore plus. Il se prépare et participe avec le soutien de ses professeurs, à plusieurs concours dont le DGESCO Challenge qu'il gagne avec ses camarades, et le Challenge ESCOFFIER de Vincent Arnoult, puis prépare le concours du Meilleur Apprenti de France (MAF), section Cuisine froide.

Le 28 avril 2021, à 18 ans, il obtient le titre « d'un des meilleurs apprentis Départemental/Régional » au concours qui s'est déroulé à Saint Germain de Lusignan, au CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine. La finale nationale a eu lieu à Paris au CFA Médéric, le 8 octobre 2021, mais pas de lauréat cette fois-ci.

Aujourd'hui il a rejoint la brigade du restaurant CETO, situé dans l'hôtel Maybournes Riviera à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes Maritimes). Il s'agit là du nouveau restaurant de gastronomie marine de Mauro-Colagreco, propriétaire du Mirazur et classé meilleur restaurant du Monde en 2019.



Repas de fin d'année :

Pour les enfants mangeant à la cantine et distribution de friandises pour les plus sages !



INFORMATIONS UTILES

Envie d'un roman ou d'un manga ? D'aller au théâtre, voir un film ou un spectacle ? De prendre des cours de danse ou de photo ? D'un abonnement à un magazine ou à de la musique en ligne ? Les partenaires culturels du Pass Culture te proposent des milliers d'offres, à réserver selon tes envies.

Ce Pass est un dispositif du ministère de la Culture qui te permet d'avoir accès suivant ton âge par une application mobile à une somme d'argent à utiliser pour découvrir et réserver, selon tes envies, les propositions culturelles de proximité et offres numériques.

L'année de tes 18 ans tu disposes de 300€ pendant 24 mois.

Depuis le 10 janvier 2022, une nouvelle version du Pass Culture comprend, pour les jeunes de 15 à 17 ans, une part individuelle, comme cela était déjà le cas, mais aussi une part collective, qui sera, elle, allouée aux établissements scolaires directement pour des sorties culturelles. Alors, n'hésites pas il n'y a qu'à charger l'appli sur <https://pass.culture.fr>

Tu as 18 ans !

Demande ton Pass Culture !



3ème dose Vaccin COVID 19



Désormais, le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes dès 5 mois après leur dernière injection. La date du rappel dépend cependant de plusieurs paramètres : la date de la dernière injection, mais aussi le type de vaccin déjà reçu, infection passée au Covid-19, etc...

Pour renseigner les personnes éligibles au rappel, l'Assurance Maladie met en ligne sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) un simulateur qui permet de connaître en quelques clics la date à laquelle il convient de recevoir sa dose de rappel.

Le téléservice est accessible aux 18 ans et plus ayant terminé leur schéma vaccinal initial.

Pour assurer la prise en charge de la troisième injection plusieurs possibilités :

- 1 - Quartier du Petit Marseille dans l'ancienne école la Gallissonnière à Rochefort. Prendre un rendez-vous : <https://www.doctolib.fr/> ou 05 46 82 65 56,
- 2 - Allo la mairie qui vous donnera les dernières informations sur d'éventuels centres mobiles gérés par les pompiers.

Cela consiste pour un particulier d'accueillir à son domicile contre rémunération une ou plusieurs personnes âgées ou handicapées (limité à 3 personnes).

Vous êtes intéressés par ce métier solidaire à domicile ou si vous cherchez une place disponible en famille d'accueil contactez les services du département :

05 46 31 73 36 ou 05 46 31 73 32

ou par mail : da-esms@charente-maritime.fr

L'accueil familial d'une personne âgée ou d'un adulte handicapé



INFORMATIONS UTILES

Si un usager souhaite payer en numéraire, quel que soit la nature de sa créance publique (impôts, créances collectivités, amendes, condamnation judiciaire etc...), il y aura seulement deux possibilités :

- si la pièce justifiant la créance à payer contient un DATAMATRIX ou QR code, il pourra payer chez un des débitants de tabac affilié à la Française des Jeux (à Saint-Hippolyte le Bar Tabac Presse FDJ l'ESCALE),
- si la pièce ne dispose pas de cette codification, seules deux caisses dans le département accepteront les versements en numéraires :
 - le centre des finances publiques de Saintes,
 - le centre des finances publiques de La Rochelle.

Le Service de Gestion Comptable de Rochefort (Centre des impôts) n'encaissera plus de numéraire à compter du 1er janvier 2022



LE DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



Ce document, réalisé par le maire et la commission «Prévention des risques», a pour but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis.

Il comprend de manière générale la description des risques et de leurs conséquences prévisibles, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Ce document est porté à la connaissance du public par une large diffusion aux habitants.

Dont acte, gardez-le précieusement à portée de mains !

!!! JOINT À CE BULLETIN !!!

Retour sur la civilité !

CIVILITÉ. n. f. Manière courtoise ou polie de vivre et de converser dans le monde.

« La politesse coûte peu et achète tout » disait Montaigne, faisons-en notre maxime pour 2022 et nous serons riches de milles attentions !



**La civilité,
on a tous
à y gagner!**

École "les enfants du Marais"



La semaine du goût en maternelle

Pendant la semaine du 11 au 15 octobre, nous avons goûté différents fruits d'automne : la pomme, la poire et le raisin.

Les enfants ont pu les goûter crus, cuits ou transformés : compote, secs, en jus...



Dans l'après-midi, nous avons invité la classe des MS-GS à venir déguster nos recettes.

Nous nous sommes retrouvés sur le stade de foot sous le soleil !



MIAM !!!



Les CP, petits skippers, direction la Martinique...



Avec Maîtresse, nous avons suivi la transat Jacques Vabre 2021. Tous les jours, nous avons observé la carte sur le site internet et déplacé les pions de deux bateaux sur la carte de la classe. Ce que nous aimions beaucoup, c'est regarder la carte du vent !



Nous avons appris comment les skippers vivent à bord et nous avons fabriqué des maquettes du bateau de Sam et Nico : « Initiative Cœur ». Grâce aux gens qui les suivent, ils sauvent des enfants d'Afrique qui sont malades du cœur.



Ils sont arrivés cinquièmes de la course et 26 enfants vont pouvoir être soignés. Et nous, c'est un peu comme si on avait fait la course avec eux !



Article rédigé collectivement par les CP



Les votes des éco délégués

Les élèves de cm1-cm2 ont élu leurs éco délégués, à Saint-Hippolyte, le vendredi 8 octobre 2021.

Les candidats ont préparé des affiches pour faire campagne.



Les élèves ont ensuite voté.

Pour cela, nous sommes allés dans la salle des maitres, qui est devenue un bureau de vote. Nous avons pris des bulletins de vote et une enveloppe. Puis nous sommes passés dans l'isoloir pour voter discrètement. Quand nous en sommes sortis nous avons mis notre bulletin dans l'urne. La maman de Noah nous a montré une vidéo sur les valeurs de la République. Puis nous avons fait un quizz. A la fin de la journée, nous nous sommes rassemblés sous le préau pour le dépouillement.

Chez les CM2 les éco délégués sont Nathan et Noah, et pour les CM1, ce sont Luka et Swana.

Écrit par Malo, Mai-li, Maron et Alénya - classe de CM2



Bonjour à toutes et à tous

Nous aimerions vous parler de notre projet avec l'association ELA.

Nous avons pris ce projet très à cœur. C'était un moment inoubliable pour nous. Nous avons aidé des enfants atteints de la leucodystrophie : ce sont des maladies rares qui attaquent le système nerveux. Les enfants ne peuvent pas bouger comme nous.

Tout d'abord nous avons fait une dictée pour parler de ces fameuses maladies.

Ensuite nous avons fait une course en équipe, avec les CM1. Elle a eu lieu le vendredi le 22 octobre 2021. Mais avant, nous nous sommes bien préparés en courant chaque jour sur le stade. Nous avons recherché des personnes pour nous parrainer et récolter de l'argent pour l'association ELA. Pour nous féliciter l'APE nous a offert un goûter. Grâce à nos efforts nous avons récolté 950 euros !



N'hésitez pas à aller sur le site de ELA pour faire des dons : www.ela-asso.com



Maëwenn, Lyara, Lucie C, Lucie L. - Classe de CM2

UN PROJET SOLAIRE CITOYEN À SAINT-HIPPOLYTE



Pourquoi un projet citoyen sur notre commune ?

Mot du Conseil Municipal : « Nous avons saisi l'opportunité proposée par Démosol pour réaliser un projet de production locale d'électricité renouvelable. Le choix de la participation citoyenne permet de favoriser les retombées économiques locales et permet à chacun de s'engager dans un projet collectif sur son territoire rémunérateur ».



Dans le cadre de sa politique autour des enjeux climat, énergie et développement local des énergies renouvelables, la commune a confié au CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) et à sa filiale Démosol, le soin de concevoir et réaliser cette installation.



LES CHIFFRES :



180 m²
90 panneaux



41220 kWh/an
6,96t de CO₂ évités



Consommation de 36 personnes
271 000 km en voiture électrique

Investissement de 44000 €

Panneaux recyclables - Garantie de 25 ans - Technologie monocristalline éprouvée

OBJECTIF DE 13 000€ DE PARTICIPATION CITOYENNE



Info « 1 panneau = 500 € »

Je participe au financement du projet et choisis le montant de mon placement

1 - D'abord je deviens associé de Démosol.

Souscription minimale :

- 50€ pour un particulier,
- 500 € pour une entreprise.

2 - Une fois associé, je peux faire un prêt d'associé rémunérateur avec un engagement d'une durée de 5 ans (taux défini en AG jamais inférieur au livret A).

Je participe sur www.demosol.fr ou en remplissant le bulletin de souscription papier qui vous sera remis lors de la réunion d'information

POURQUOI PARTICIPER ?

Particulier

- Je soutiens l'initiative de la collectivité sur la transition énergétique
- Je flèche mon épargne sur un projet local
- Je ne peux pas faire de photovoltaïque chez moi
- Je ne peux pas faire cela seul, l'initiative collective m'intéresse
- Je suis intéressé par ce placement éthique
- Le projet s'intègre bien dans l'environnement du territoire
- Je suis concerné par les enjeux énergie et climat

Entreprise

- Je soutiens l'initiative de la collectivité sur la transition énergétique
- Je souhaite montrer mon engagement sur le territoire
- Je souhaite montrer mon engagement dans la transition énergétique
- Je souhaite proposer ce placement à mes salariés
- Je suis intéressé par les conditions de placement
- Je souhaite valoriser mon engagement auprès de mes clients

QUI EST LE CRER ?

Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) est une association de développement des énergies renouvelables. L'association est à l'initiative de la création de la société Démosol et est en charge du bon déroulement des projets.

Contact : mathieu.mansouri@crer.info.fr ou
06 79 82 08 79



QUI EST DÉMOSOL ?

Démosol est une société à l'initiative du CRER, permettant de réaliser des projets photovoltaïques avec les collectivités, les citoyens et les entreprises du territoire souhaitant s'impliquer dans le développement des énergies renouvelables.

ATTENTION !

Un document d'information synthétique (DIS) a été établi par la société DEMOSOL en charge du projet, consultable sur le site internet de la société DEMOSOL. L'offre exposée dans le présent document ne fait pas l'objet d'un prospectus visé par l'AMF.

La souscription comporte des risques de perte partielle ou totale de l'investissement. L'attention doit notamment être portée sur les éléments suivants :

- Il n'existe pas de garantie pour le souscripteur, en cas d'exercice de son droit de retrait conformément aux statuts, que la société DEMOSOL puisse racheter les actions à leur valeur nominale ;
- La société DEMOSOL est dotée d'un conseil de gestion composé d'administrateurs répartis dans des collèges, pouvant avoir un impact sur la prise de décisions au sein de la Société.

Je veux m'informer :

Réunion publique d'informations à la mairie de Saint-Hippolyte le
Mercredi 2 février 2022 à 18h30

Si vous désirez participer à cette réunion merci de nous faire parvenir votre souhait à seule fin de gérer le nombre de places, gestes barrières et distanciation obligeant !

- Soit par téléphone au 05 46 83 75 77
- Soit en retournant à la mairie le bon ci-dessous avant le 28 janvier 2022.

Nom :

Prénom :

Je participerai à la réunion du 2 février 2022 à 18H30

Histoire de Femmes



Pilote automobile, Simone Louise des Forest (1910 – 2004) est l'une des premières femmes à avoir obtenu son permis de conduire en France. Participant à des courses et à des rallyes, elle est à l'origine de l'expression « En voiture Simone ! », ou en plus long : « En voiture Simone, c'est toi qui conduis, c'est moi qui klaxonne ! ». L'expression est popularisée par le présentateur Guy Lux dans l'émission Intervilles, lorsqu'il lance « En voiture Simone ! » à l'animatrice Simone Garnier.

Simone Louise des Forest naît le 7 mars 1910 à **Royan**. Fille d'Edmond Pinet de Borde des Forest, capitaine de cavalerie et de Marie Suzanne Elisabeth Langevin, elle grandit au sein d'une famille aisée au château de Fontorte dans l'Allier.

L'automobile est alors encore une invention récente, bien que réservée aux personnes les plus fortunées, elle se répand rapidement : en 1905, la France compte ainsi 21 523 voitures.

La jeune Simone s'intéresse à cette nouvelle invention. Elle n'a que douze ans lorsqu'elle conduit pour la première fois, au volant de l'automobile de son oncle. Aussitôt prise de passion pour la conduite, la jeune fille passe son permis de conduire à 19 ans, en 1929 ; elle est l'une des premières Françaises à l'obtenir.

Dès l'année suivante, Simone Louise des Forest, passionnée de vitesse et d'adrénaline, se lance dans la compétition automobile dans laquelle les femmes sont très rares. Les femmes conduisent peu de manière générale, et leur participation à des compétitions est d'autant plus rare qu'elle est souvent réprouvée par la bonne société ; Simone a la chance d'avoir, pour sa passion, le soutien de sa famille et notamment de sa mère, qui ira jusqu'à lui servir parfois de copilote.

En 1940 et pendant la Seconde Guerre mondiale, Simone Louise des Forest travaille comme conductrice de camion pour la Croix-Rouge. Après la guerre, elle reprend le sport automobile. Elle participe au championnat de France des routiers, aux Mille Miglia en Italie avec Annie Bousquet, aux 24h de Spa, aux 1000kms du Nurburgring et à nouveau au rallye de Monte-Carlo. Elle poursuit ainsi une carrière impressionnante jusqu'en 1957, qu'elle achève sans aucun accident – et qui lui vaut l'admiration des plus grands pilotes de son temps – à l'âge de 47 ans.

Après sa retraite sportive, Simone se consacre à l'auto-école qu'elle a été l'une des premières femmes à fonder en 1950 ; elle y enseignera pendant 25 ans. Toujours autant adepte de vitesse, de mobilité et de machines, elle se passionne également pour l'aviation et obtient son brevet pilote. En 1973, Simone se marie avec Ernest Bernard à l'âge de 63 ans. Elle meurt en novembre 2004, à l'âge de 94 ans.



L'histoire des logos automobiles (Suite)

Les logos des marques automobiles ne sont pas de simples emblèmes apposés sur la carrosserie. Ils sont le reflet de la marque, les témoins du passé ou les indicateurs des projets futurs.

Les ailes d'Aston Martin



Fondée en 1913 par Lionel Martin, Aston Martin n'est autre que la combinaison de son nom de famille et de la course de côte d'Aston Clinton (qu'il remporta la même année). Si au départ, seules les initiales "AM" étaient présentes sur l'emblème, ce n'est qu'en 1927 que des ailes apparaissent sur le logo. Certains y voient une référence aux insignes portés par la Royal Air Force. Mais c'est en 1932 avec l'arrivée de Samy Davis, ancien pilote Bentley, que le logo va connaître son évolution majeure. Aston Martin, qui a connu de nombreux déboires financiers dans sa carrière, a toujours su rebondir. D'après la légende, l'homme se serait alors inspiré de la mythologie égyptienne et du dieu Khépri, homme à tête de scarabée et symbole de la renaissance, pour représenter cette capacité qu'a Aston Martin à renaître.

Le serpent et la croix d'Alfa Romeo



Créée en 1910, l'Anonima Lombardo Fabbrica Automobili (ALFA) arbore un logo constitué de deux symboles milanais : le serpent des Visconti sur fond bleu clair et la croix rouge sur fond blanc, enfermés dans un cercle métallique avec les inscriptions Alfa et Milano. En 1915, Nicola Romeo rachète l'usine. Depuis, les noms Alfa Romeo sont associés dans le logo.

Le taureau de Lamborghini



Le taureau de Lamborghini représente tout simplement le signe astrologique de son fondateur, Ferruccio Lamborghini. L'animal prêt à charger, symbolise la détermination de la marque sportive italienne.

Conte de Noël

La légende raconte qu'il y a très longtemps en Allemagne, une mère de famille s'affairait à nettoyer sa maison pour Noël, toutes les araignées se sauvèrent au grenier.

La veille de Noël, l'arbre était dressé, le soir venu, quand la maison fut redevenue tranquille, les araignées revinrent et découvrirent le bel arbre qui brillait de mille couleurs.

Les araignées grimpèrent le long du tronc et tout le long des branches le recouvrant de toiles grises et poussiéreuses.

Quand le Père Noël arriva avec les cadeaux pour les enfants de la maison, il vit l'arbre tout couvert de toiles, il sourit à la vue des araignées qui s'amusaient comme des folles, mais pensa que la mère serait triste de découvrir l'arbre dans cet état.

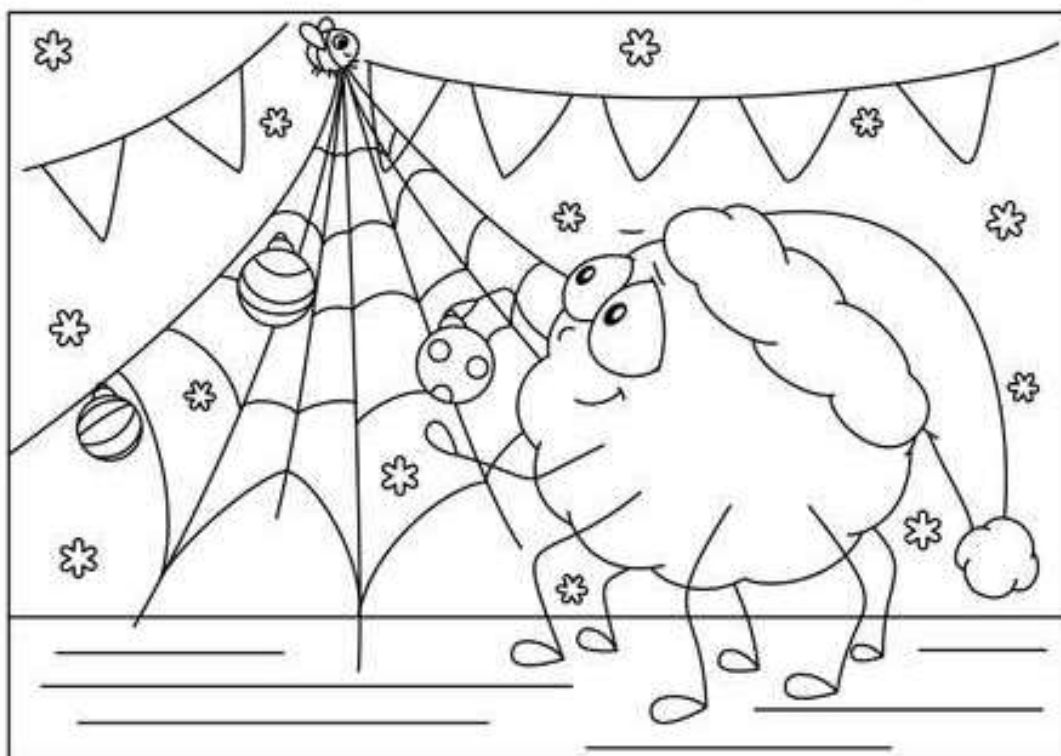
Il a tout simplement transformé les fils des toiles en fils d'argent et d'or. L'arbre se mit alors à scintiller de mille feux.

Depuis ce jour les gens décorent leur sapin de Noël de belles guirlandes brillantes.

La légende dit qu'il faudrait toujours glisser une gentille petite araignée cachée parmi les branches de notre sapin de Noël.



A toi
de
colorier !



Du côté des associations...



L'association Rando 17 organise une marche le 23 janvier 2022 à 9h00 départ place de l'école à ST HIPPOLYTE.

Cette marche sera organisée en mémoire de Nathalie TOURNAT notre secrétaire ; il sera prévu une collecte de dons pour ceux qui le souhaitent au profit de la recherche du cancer.



Le Foyer Rural organise un RALLYE VÉLO le dimanche 15 mai 2022. Au programme : convivialité, rires, esprit de groupe et originalité seront les maîtres mots de cette journée !

Alors n'hésitez pas, venez en famille et/ou entre amis...

Participation sur inscriptions, à partir du 4 avril 2022, auprès de Sylvie CLAINE, Présidente de l'association - Tél. 06 01 79 02 71.

L'organisation de cette journée sera diffusée ultérieurement.



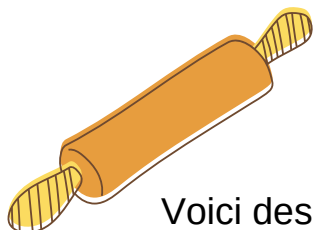
« LA RUCHE » Accueil de loisirs et périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans
Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H30 à 9H00 et de 16H30 à 18H30
Tous les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7H30 à 18H30
Tél : 05 46 84 71 42 ou email : afrsthippolytel7@hotmail.fr



Retour en images sur la BOURSE AUX JOUETS organisée par l'APE le 5 décembre dernier dans la salle des fêtes de la Vallée avec la présence exceptionnelle du PERE NOEL pour une séance photos !

A retenir dans vos agendas : LOTO à la salle des fêtes de Trizay le 5 mars prochain.





Tous en cuisine !

Envie de légèreté pour commencer l'année du bon pied ?
Voici des recettes hautes en saveurs et en couleurs, légères et gourmandes !

Salade d'endives et avocat

Temps total : 25 min

Ingrédients pour 4 personnes :

- 4 endives
- 1 avocat
- 75 g de Noix de cajou non salées
- 1 oignon rouge
- le jus d'un citron
- 3 c. à soupe de yaourt grec
- 1 bouquet de persil plat frais
- Sel et Poivre



Rincez les endives, ôtez les talons, et émincez-les finement. Épluchez l'oignon rouge, coupez-le en 2 et émincez-le finement. Coupez la chair de l'avocat en lamelles d'environ 1 cm de côté. Hachez finement le persil plat. Dans un bol, mélangez le jus de citron, le yaourt grec et la moitié du persil plat, salez et poivrez. Placez les endives émincées dans un saladier puis les noix de cajou et l'oignon rouge. Mélangez. Ajoutez les lamelles d'avocat. Versez la sauce au yaourt grec puis le reste de persil plat. Remuez la salade légèrement et servez sans attendre.



Dos de cabillaud aux épinards



Temps total : 30 min

Ingrédients pour 4 personnes :

- 600 g de filet de cabillaud
- 600 g d'épinards hachés (en conserve ou surgelés)
- 20 cl de crème fraîche allégée à 3% de MG
- 1 c. à café de fumet de poisson
- 2 c. à café de moutarde
- sel, poivre

Préparez le cabillaud : rincez-le et faites-le cuire à la vapeur 15 min environ. Mettez les épinards à chauffer tout doucement. Pendant ce temps, dans une marmite, portez la crème allégée à ébullition avec le fumet de poisson. Laissez réduire 3 min environ. Hors du feu, incorporez la moutarde, en fouettant vivement. Assaisonnez. Mettez le cabillaud au centre dans un plat nappé de sauce et entouré des épinards.

Ananas rôtis au miel



Temps total : 25 min

Ingrédients pour 4 personnes :

- 150 g de miel
- 2 c. à soupe de cannelle en poudre
- 2 clous de girofle
- 1 ananas
- glace vanille ou noix de coco



Préchauffez le four à 200°C (thermostat 6-7).

Écrasez les clous de girofle dans un mortier. Retirez le plumet de l'ananas, puis épluchez-le. Coupez-le en quatre dans le sens de la longueur et retirez le cœur, dur et fibreux. Chauffez à feu doux le miel avec la cannelle et le clou de girofle. Placez les quartiers d'ananas dans un plat allant au four, et recouvrez-les avec le miel aux épices. Enfourez pour 15 minutes, en arrosant régulièrement les quartiers d'ananas avec le miel, et en les retournant à mi-cuisson. Détaillez l'ananas en tranches fines et servir encore tiède accompagné d'une boule de glace à la vanille ou à la noix de coco.

Place aux jeux !!!

Jeu n°1 Sudoku

4				9	1			
		9			7	4	2	5
	5	8	3	4		1	9	
6	9	1						
		3	9	6	4	7		
						9	6	3
	8	7		2	6	5	3	
3	1	5	8			6		
			1	5				9



Jeu n°3 Cryptogramme

Les lettres de ces mots ont été mélangées.
Pouvez-vous retrouver les mots d'origine ?
Pour vous aider, la catégorie du mot à trouver est précisée entre parenthèses.

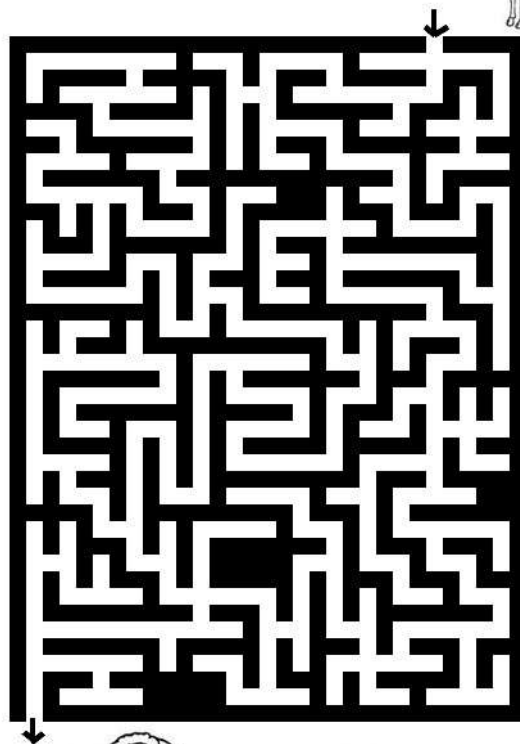
- EBIMOFsRA (Fruit) :
- NMUEGA (Fruit) :
- ELETSBU (Fruit) :
- ENICTMELNE (Fruit) :
- OARUDFL (Vêtement) :
- TEUTCOL (Vêtement) :
- EEEODCARRMBB (Vêtement) :

Jeu n°4 Charade de Noël



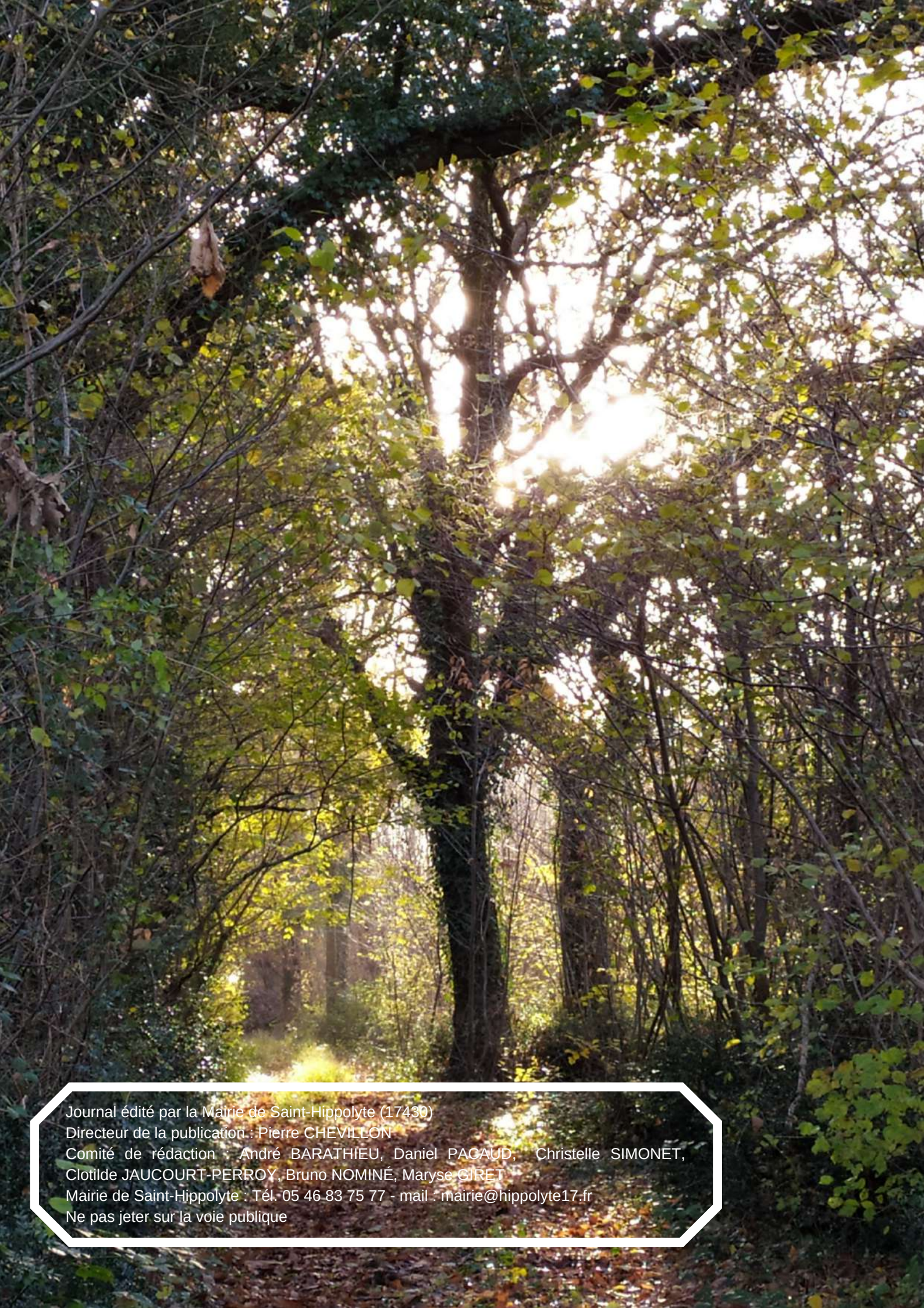
- Mon premier est le contraire de froid.
- Mon deuxième se trouve en haut d'une chemise ou d'un manteau.
- Mon troisième vient en premier dans l'alphabet.
- Mon tout s'offre souvent à Noël.

Jeu n°2 Labyrinthe



9	7	8	3	5	1	6	4	2
2	4	2	6	7	8	5	1	3
1	3	5	6	2	4	7	8	9
3	6	9	5	1	2	4	7	8
8	2	5	6	4	7	3	2	5
6	9	1	7	3	8	2	5	4
7	5	8	2	4	3	8	5	7
1	3	9	6	8	7	4	2	5
4	6	2	5	9	1	3	8	7

Réponses :
Cryptogramme :
FRAMBOISE / MANGUE / BLEUETS / CLEMENTINE /
FOULARD / CULOTTE / ROBE DE CHAMBRE
Charade : des CHOCOLATS



Journal édité par la Mairie de Saint-Hippolyte (17430)

Directeur de la publication : Pierre CHEVILLON

Comité de rédaction : André BARATHIEU, Daniel PACAUD, Christelle SIMONET,
Clotilde JAUCOURT-PERROY, Bruno NOMINÉ, Maryse GIRET

Mairie de Saint-Hippolyte : Tél. 05 46 83 75 77 - mail : mairie@hippolyte17.fr

Ne pas jeter sur la voie publique